

PROCEDURE D'EVALUATION

**FORMATION D'INTERVENANT EN
ANALYSE DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES/SUPERVISION**

Le dispositif d'évaluation comprend plusieurs étapes et modalités.

Il porte sur :

- les contenus de formation
- la prestation des intervenants
- les connaissances acquises par les stagiaires
- la dynamique du groupe
- le suivi pédagogique et administratif
- les conditions d'accueil et de travail dans les locaux
- les pauses intermédiaires et déjeuner

Ses modalités :

1 – les bilans « à chaud »

a – chaque intervenant effectue un rapide bilan oral à la fin de chacune de ses journées d'intervention qu'il transmet oralement au responsable pédagogique

b - le responsable pédagogique collecte oralement l'avis des participants sur chacune des interventions effectuées et en fait une synthèse écrite

c – les responsables administratif et pédagogique effectuent ensemble deux bilans oraux : le premier à la fin de la première session de trois jours et le second à la fin de la dernière session de trois jours qui clôture la formation. Ces deux bilans donnent lieu à une synthèse écrite

2 – Les évaluations écrites

a – une fiche d'évaluation est remplie par chaque participant à la fin de chaque intervention par thématique traitée avec le même intervenant : par exemple une fiche pour l'approche psychanalytique qui se déroule sur 3 jours.

b – une fiche d'évaluation globale est remplie par chaque participant à la fin de la formation.